

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2023

---

MAJORITÉ NUMÉRIQUE ET LUTTE CONTRE LA HAINE EN LIGNE - (N° 739)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AC38

présenté par

Mme Piron, M. Sorre, Mme Brugnera, M. Fait, Mme Colboc, Mme Spillebout, Mme Rilhac,  
M. Marion et Mme Melchior

-----

### TITRE

Après les mots :

« visant à »

rédiger ainsi la fin de l'intitulé :

« protéger les mineurs en renforçant les contrôles liés à l'âge sur les réseaux sociaux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier l'intitulé de la proposition de loi pour insister sur l'objectif de « protection des mineurs » plutôt que laisser imaginer qu'ils obtiennent une « majorité » qui pourrait être perçue comme synonyme de « liberté » en s'affranchissant de leurs parents dès 15 ans alors que l'autorité parentale reste pleine et entière jusqu'à la majorité civile.